

Chers Adhérents, Chers Amis,

Nous aurons le plaisir de vous retrouver :

le Samedi 28 Janvier 2023, à partir de 13h45
en présentiel, à la Maison de la Salle
Salle Fr. Bénilde - 78A rue de Sèvres – 75007 PARIS - Métro Duroc
à l'occasion de notre
Assemblée Générale Ordinaire annuelle,
retransmise par visioconférence
et suivie d'un temps d'échange et de partage jusqu'à 17h.

Ce courrier tient donc lieu de convocation, l'ordre du jour figure au verso. Un vote aura lieu avec les adhérents à jour de leur cotisation, pour l'approbation du rapport moral, du rapport financier et pour les orientations 2023.

**Votre participation à l'Assemblée Générale et aux votes qui règlent
la vie de notre Association est essentielle !
Aidez-nous à l'organiser !**

- Comme chaque année, retournez-nous votre renouvellement d'adhésion **en vérifiant bien votre adresse de courriel (ou si possible, en nous en indiquant une)**.
- Si toutefois vous ne pouviez pas participer à l'Assemblée Générale "en présentiel", n'hésitez pas, ainsi que le stipule le règlement intérieur, à vous faire représenter (*Bon pour Pouvoir*) et à poser vos questions par écrit.
- Lors de la retransmission par visioconférence, il sera possible de poser des questions.

**Pour effectuer ces démarches en ligne,
rendez-vous sur des-france.org (« Adhérer »)**

Quelques jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, les adhérents à jour de leur cotisation, ayant indiqué participer par visioconférence recevront par courriel les modalités de connexion.

.../...

L'existence de l'association est conditionnée par votre contribution !

Vos dons et cotisations subviennent au fonctionnement de l'association : local, secrétariat, (rédaction de *La Lettre*, mise à jour du site internet...), etc...

La publication de *La Lettre* et son expédition bénéficient d'une subvention annuelle : pour l'obtenir, nous devons présenter un bilan à l'équilibre. **Mais sans fonctionnement, pas d'actions possibles.**

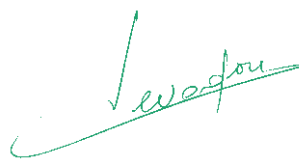
Vos encouragements et vos témoignages renforcent notre motivation pour aller toujours plus loin.

Enfin, nous vous rappelons que l'attestation fiscale de la (des) cotisation(s) payée(s) en 2022 – pour l'année 2022 et/ou pour l'année 2023 – vous sera envoyée courant mars 2023. Elle est établie d'après la date figurant sur le / les chèque(s) ou celle du paiement en ligne.

Bien sincèrement,

Anne LEVADOU

Présidente de Réseau D.E.S. France



**Ordre
du jour**

Assemblée Générale Ordinaire du samedi 28 janvier 2023 à partir de 13h45

Maison de la Salle, 78A rue de Sèvres, Paris 7^{ème}.
(Retransmise en visioconférence.)

- ➔ Rapport d'activité et rapport financier 2022
- ➔ Approbation par vote
- ➔ Présentation des orientations pour 2023
- ➔ Approbation par vote des orientations de l'association pour 2023
- ➔ Questions diverses

Clôture de l'Assemblée Générale

Temps d'échange et de partage jusqu'à 17h.

Rappel de l'Article 4 - Pouvoirs :

Chaque adhérent qui ne peut être présent à l'Assemblée Générale peut donner un pouvoir nominatif à tout autre membre de son choix. Le nombre de pouvoirs nominatifs n'est pas limité. Les pouvoirs en blanc seront répartis entre les membres du Conseil d'Administration. Pour être valables, ces pouvoirs doivent être dûment remplis, datés et signés.